



Pere ne payant aucune pension

Par **vividu06_old**, le **04/07/2007** à **12:14**

j ai 2 enfants reconnu par leur père.

Celui ci est parti il y a 3 ans me laissant des dettes faites avec mon chequier (_il a imité ma signature)mais je m en suis aperçu trop tard,l addition etait deja lourde pour moi.

J ai du faire un dossier de surendettement et suis passee au tribunal.

La reponse de faillite personnelle sera definitive le 9 juillet.

Cependant il y a encore deux cheques impayés qui maintiennent mon interdit bancaire puisque je ne sait pas a qui ils ont ete fait(un de 2400 euros et un autre de 990 euros)

.Je fait une recherche aupres de la poste,et ai je un recours possible?Je dois egalement payer une amende forfaitaire a la poste de 1210 euro.

Par ailleurs il ne me donne pratiquement pas de pension alimentaire(depuis aout 2006 100 euro et l achat de 2 tee shirt pour mon fils de 6 ans).

il reste insolvable ,mais se debrouille tout de meme pour vivre alors que de mon cote j ai du faire appel à une a.s.pour avoir des bons alimentairesJe travaille a plein temps mais suis obligée de travailler ailleurs alors que j ai un contrat assez restrictif(travail a la crf)

.Actuellement il fait le gardiennage dans un chalet avec son amie,il travaille a l entretien d un golf pres de chez lui,mais n a qu un cdd,puis je faire quelque choses concernant la pension alimentaire?

Par **Jurigaby**, le **04/07/2007** à **16:30**

Bonjour.

Vous pouvez adresser une demande aux Juge aux affaires familiales pour la pension

alimentaire.

C'est lui qui décidera si oui ou non, il a les moyens de vous verser une pension.

Maintenant, il est clair que si il parvient à gagner sa vie, il devra en payer une.